

EVER NEW

**RAPPORT EN VERTU DE LA
LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES
CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**

EXERCICE FINANCIER PRENANT FIN LE 30 JUIN 2023

www.evernew.ca

Depuis l'ouverture de sa première boutique au Canada en 2012, Ever New est une marque de vêtements pour femmes de référence dans le monde entier, qui vend « l'élégance au quotidien » rehaussée d'une esthétique typiquement féminine et moderne. Ever New s'engage à faire respecter le droit des travailleurs à gagner leur vie sans les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants. Cet engagement guide et influence tout ce que nous faisons.

INTRODUCTION

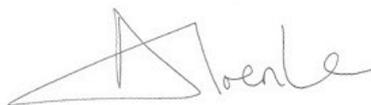
Le présent rapport décrit les risques liés au travail forcé et au travail des enfants relevés dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, et les mesures prises au cours de la période visée par le rapport pour minimiser la probabilité que ces risques se concrétisent.

Le présent rapport s'applique à la période visée allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et est présenté par Ever New Melbourne Ltd (numéro de société 805301-4), une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (désignée dans la présente déclaration par le terme « Ever New »). Les sociétés liées à Ever New doivent également présenter des déclarations sur l'esclavage moderne, comme l'exige en Australie la *Modern Slavery Act 2018 (Loi de 2018 sur l'esclavage moderne)*; et au Royaume-Uni la *Modern Slavery Act 2015 (Loi de 2015 sur l'esclavage moderne)*.

APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été préparé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Le présent rapport a été examiné et approuvé par le conseil d'administration d'Ever New Melbourne Ltd le 8 mars 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je confirme avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité susmentionnée. Pour autant que je sache et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année visée susmentionnée.



DIPENDRA GOENKA

Directeur et chef de la direction, Ever New Melbourne Ltd

8 mars 2024

Je suis autorisé à lier Ever New Melbourne Ltd.

NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Notre structure

Le conseil d'administration d'ADT Group Holdings Pty Ltd (**ADT**, une société australienne) a la responsabilité de la gouvernance générale, de la gestion et de l'orientation stratégique d'Ever New, en conformité avec l'ensemble des devoirs et obligations imposés par la loi. Cette responsabilité inclut de superviser le Code de conduite des fournisseurs et d'autres initiatives en matière d'approvisionnement éthique.

ADT est la société mère d'Ever New Melbourne Ltd, notre entité opérationnelle canadienne. Le siège social d'ADT est situé à Melbourne, en Australie.

Le conseil d'administration d'ADT a délégué certaines de ses responsabilités au Comité d'audit et de risque, y compris la supervision du cadre de gestion des risques et de conformité d'Ever New. Il incombe à l'équipe de la haute direction d'ADT de mettre en œuvre et de mettre en application la stratégie, la gestion des risques et le cadre de conformité d'Ever New. Chaque membre de l'équipe de la haute direction rend compte directement au chef de la direction d'Ever New. Le directeur général de la production et de la qualité supervise la gestion des initiatives en matière d'approvisionnement éthique d'Ever New, notamment le respect des obligations en matière d'esclavage moderne.

Nos activités

Les activités d'ADT comprennent la distribution et la vente de vêtements pour femmes et d'accessoires connexes sous ses marques :

- « Ever New »,
- « Ever New Curve »,
- « Forever New »;
- « Forever New Curve ».

Les marques « Ever New » et « Ever New Curve » sont utilisées au Canada, aux États-Unis et aux Philippines.

Ever New fait partie d'une entreprise mondiale omnicanale qui vend ses produits dans 26 pays par l'intermédiaire des canaux suivants :

- magasins de vente au détail indépendants au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, en Inde, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et en Namibie;
- concessions (« magasin dans un magasin ») situées dans de grands magasins au Canada (à La Baie d'Hudson), en Australie, à Singapour, en Inde, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, dans l'Union européenne et au Moyen-Orient;
- en ligne par l'intermédiaire de nos propres sites Web et de sites Web de tiers;
- en tant que franchiseur aux Philippines et en Indonésie;
- vente en gros.

Nos filiales au Canada, en Nouvelle-Zélande, à Singapour, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, dans l'Union européenne et en Inde exercent nos activités dans ces pays. ADT exploite également des bureaux régionaux au Cap (Afrique du Sud) et à Gurgaon (Inde).

À l'échelle mondiale, nous employons directement plus de 1 900 personnes, un petit nombre de personnes étant embauchées sur une base contractuelle. Au Canada, nous employons directement environ 151 personnes et un directeur national qui supervise les activités quotidiennes. Le directeur national rend compte au directeur général du groupe Commerce de détail mondial, qui est membre de l'équipe de la haute direction.

Nos activités comprennent des fonctions de conception, de vente au détail, de gestion, de service à la clientèle et d'entreposage. Notre équipe de conception interne basée à Melbourne, en Australie, conçoit des gammes de produits pour les marchés de l'hémisphère Nord et de l'hémisphère Sud, qui sont fabriqués par des tiers à l'étranger. Ever New ne fabrique pas de produits. Tous les produits vendus par Ever New sont importés au Canada.

Notre siège social comprend des fonctions de soutien comme la finance, le marketing, le commerce électronique, les technologies de l'information, les achats, la conception, l'assurance qualité, le développement des magasins, les activités, la chaîne d'approvisionnement et la logistique, le service juridique, les ressources humaines et la planification. Nous avons recours à nos propres centres de distribution situés en Australie et en Inde pour distribuer les marchandises à nos réseaux de magasins et honorer les commandes en ligne. Ever New a recours à des fournisseurs de services de logistique et d'entreposage tiers au Canada, en Nouvelle-Zélande, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Afrique du Sud, à Singapour et au Royaume-Uni.

Au Canada, nos activités incluent 9 magasins indépendants et 40 boutiques situées dans les grands magasins de La Baie d'Hudson au mois de mars 2024. Nous comptons ouvrir d'autres magasins au Canada en temps opportun.

Notre chaîne d'approvisionnement

Fournisseurs de marchandises (biens destinés à la revente)

Nos produits sont principalement fabriqués en Chine, qui représente 88 % de notre volume de production de vêtements, d'accessoires et de chaussures. Le Vietnam continue d'être notre deuxième pays en matière de production, comptant 11 % du volume de production, le reste étant produit en Inde et au Bangladesh. Nous nous approvisionnons principalement directement, ce qui nous permet de mieux gérer nos fournisseurs et de mieux interagir avec eux. Nous n'achetons qu'un éventail limité de produits par l'entremise d'agents, soit moins de 1 % du volume total de production.

Nous entretenons nos relations de longue date avec nos précieux fournisseurs. Au cours de la période visée par le rapport, nous avons collaboré avec 76 fournisseurs, répartis dans 90 usines de notre chaîne d'approvisionnement de niveau 1. Notre chaîne d'approvisionnement de niveau 1 comprend environ 17 920 travailleurs, dont 3 176 sont des travailleurs migrants nationaux et 63 % sont des femmes. Aucun travailleur migrant international n'est inscrit dans notre chaîne d'approvisionnement de niveau 1.

Fournisseurs autres que des marchandises (biens et services non destinés à la revente)

À l'échelle mondiale, nous nous approvisionnons en biens et services autres que des marchandises auprès d'environ 1 500 fournisseurs dans diverses catégories, notamment le nettoyage, les services professionnels, les services de fret et de logistique, les technologies de l'information, la sécurité, les services publics et l'entreposage, parmi tant d'autres. Environ 91 % de ces entreprises sont basées dans six pays : 44 % se situent en Australie, 29 % en Inde, 7 % au Canada, 5 % au Royaume-Uni, 4 % en Afrique du Sud et 3 % en Nouvelle-Zélande. Les autres fournisseurs sont situés dans des pays tels que Singapour, les États-Unis, l'Espagne, la République d'Irlande, la Belgique et la Chine.

NOS POLITIQUES ET PROCESSUS DE CONTRÔLE DILIGENT

Nos politiques comprennent notre Code de conduite des fournisseurs, qui aborde les risques liés au travail forcé. Notre Code de conduite des fournisseurs, associé à notre politique en matière d'approvisionnement éthique, précise les exigences minimales de nos relations avec les fournisseurs. Toutes les politiques sont communiquées aux fournisseurs lors de l'intégration et sont accessibles à partir de notre logiciel de conformité sociale. Les employés ont accès aux politiques grâce aux dossiers partagés de l'entreprise, et certaines politiques sont affichées sur notre site Web. Le tableau suivant résume nos politiques actuelles :

POLITIQUE	BUT
Code de conduite des fournisseurs de Forever New	Il décrit nos normes minimales en matière de conformité et d'approvisionnement éthique.
Politique relative aux jeunes travailleurs et au travail des enfants	Elle vise à s'assurer que toutes les organisations concernées par la fabrication ou la fourniture de biens et de services pour Forever New comprennent leurs responsabilités en matière de prévention des cas de travail des enfants et, si de tels cas sont soupçonnés ou relevés, qu'elles comprennent les mesures correctives qu'elles doivent prendre. Par ailleurs, la politique énonce nos attentes en matière de protection des jeunes travailleurs et de respect des conventions de l'Organisation internationale du travail quant au travail des enfants ainsi que des lois et règlements applicables.
Politique en matière de travail forcé	Elle vise à s'assurer que toutes les organisations concernées par la fabrication ou la fourniture de biens et de services pour Forever New comprennent leurs responsabilités en matière de prévention des cas de travail des enfants et, si de tels cas sont soupçonnés ou relevés, qu'elles comprennent les mesures correctives qu'elles doivent prendre.
Engagement en faveur du salaire de subsistance	Forever New s'engage à offrir un salaire de subsistance à tout le personnel de sa chaîne d'approvisionnement, une exigence inscrite dans le Code de conduite de l'entreprise, qu'ont accepté tous les fournisseurs.
Pratiques d'approvisionnement et d'achat responsables	Elles présentent notre approche en matière d'achat responsable et sont appuyées par nos lignes directrices à cet égard.
Interdiction du coton récolté en Ouzbékistan et au Turkménistan	À titre de signataires des engagements pris en ce sens, nous exprimons notre ferme opposition au recours au travail des enfants et au travail forcé des adultes dans la récolte du coton.
Protection de l'environnement	Tous les fournisseurs sont tenus de se conformer aux lois et règlements pertinents en matière d'environnement, y compris en ce qui a trait à l'obtention des permis et licences nécessaires. Doivent être maintenus des systèmes de gestion environnementale qui tiennent compte du traitement de l'eau, de la réduction et de l'élimination des déchets, de la pollution atmosphérique, des émissions de carbone et de la gestion des produits chimiques.

Politique en matière d'égalité des sexes dans la chaîne d'approvisionnement	Elle décrit l'engagement de Forever New en matière d'égalité des sexes dans la chaîne d'approvisionnement et les exigences minimales à cet égard.
Politique relative à l'approvisionnement responsable et aux incendies	Elle décrit les matières privilégiées et les exigences spécifiques de Forever New dans un effort conscient pour minimiser l'impact environnemental des matières que l'entreprise sélectionne.
Politique en matière de bien-être animal	Elle décrit nos attentes à l'égard de tous les animaux dans la chaîne d'approvisionnement de Forever New, c'est-à-dire qu'ils doivent être traités sans cruauté et dans le respect. Elle présente aussi nos conditions d'approvisionnement en matières dérivées d'animaux.
Gestion des produits chimiques et liste des substances d'usage restreint	Cette politique précise les restrictions relatives aux produits chimiques pour les vêtements, les accessoires et les chaussures.
Politique en matière d'emballage	Elle décrit les matériaux privilégiés et les exigences propres aux matériaux d'emballage de Forever New afin d'assurer un approvisionnement responsable et durable en matières premières utilisées dans les emballages de l'entreprise.

Nos Modalités d'approvisionnement en marchandises régissent la fourniture de marchandises à Ever New et exigent des fournisseurs qu'ils respectent notre Code de conduite des fournisseurs et nos politiques en matière d'approvisionnement éthique. Les Modalités d'approvisionnement en marchandises exigent que les fournisseurs fassent ce qui suit :

- garantir qu'ils (et leurs propres fournisseurs) ne pratiquent pas l'esclavage moderne;
- mettre en œuvre des processus de contrôle diligent et des formations qui leur permettent de recenser et de signaler tout cas d'esclavage moderne dans le cadre de leurs propres activités;
- permettre à Ever New d'accéder aux employés, aux fournisseurs et aux installations pour consulter les dossiers de conformité;
- faire rapport à Ever New de tout cas suspect de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de leurs activités.

RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Risques liés à nos activités

En Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada, en Afrique du Sud, en Inde, dans l'UE et à Singapour, notre évaluation indique que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités liées au commerce de détail et au siège social est faible, principalement en raison du contrôle rigoureux et de l'influence exercés par Ever New. Pour certaines fonctions au siège social de Melbourne, ADT fait appel à deux entreprises externes pour fournir des travailleurs à distance de manière occasionnelle. Les deux entités tierces ont signé des ententes qui abordent et atténuent explicitement les risques liés à l'esclavage moderne.

Nous avons déterminé que nos centres de distribution et nos activités de franchise sont des domaines nécessitant un contrôle diligent supplémentaire pour comprendre les risques liés à l'esclavage moderne. En Australie, la plupart des employés de nos centres de distribution sont employés directement, ce qui garantit un faible risque de travail forcé ou de travail des enfants. Dans notre centre de distribution situé en Inde, très peu d'employés sont embauchés par des tiers, ce qui garantit le respect des lois indiennes sur le travail, y compris les lois sur les fonds de prévoyance et l'assurance d'État pour les employés, minimisant ainsi le risque de travail forcé ou de travail des enfants. Nos contrats avec des fournisseurs de services de logistique et d'entreposage tiers en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni incluent notre clause relative à l'esclavage moderne, et nous étendons progressivement cette clause à toutes les parties concernées. Des questionnaires d'autoévaluation (QAE) ont été envoyés à tous les fournisseurs de services de logistique et d'entreposage tiers afin de mieux comprendre les contrôles existants.

Le personnel des concessions de La Baie d'Hudson et des autres grandes surfaces est majoritairement employé directement par Ever New et travaille en vertu des contrats de travail d'Ever New. Le recours à des agences de recrutement pour le personnel des concessions est rare et généralement limité à des embauches à court terme, comme le soutien saisonnier aux ventes. Lorsque les grands magasins fournissent du personnel, les coûts salariaux sont payés par Ever New. Notre évaluation conclut que le risque d'esclavage moderne relatif au personnel des concessions, qu'il soit directement employé par Ever New ou par le grand magasin, est faible.

Notre chaîne d'approvisionnement — fournisseurs de marchandises

Notre Registre des risques utilise des indices et des références de tiers, tels que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'indice Walk Free GSI (*Global Slavery Index*), la liste du gouvernement américain des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé, et le rapport TIP pour évaluer les risques dans nos chaînes d'approvisionnement en marchandises et autres, ainsi que dans nos activités. Le Registre des risques est alimenté par des données provenant d'indices tiers, présentant une fiche

d'évaluation des risques pour chaque pays dans lequel nous faisons des affaires. Le Registre des risques nous aide à faire ce qui suit :

- comprendre et déterminer nos principaux risques dans toutes les régions, par pays, par secteur d'activité et par produit de base;
- relever les groupes de travailleurs vulnérables;
- hiérarchiser nos efforts d'atténuation des risques et de contrôle diligent en fonction du niveau de risque;
- définir notre stratégie de remédiation.

Nous reconnaissons que les catégories de travailleurs suivantes sont les plus vulnérables dans le secteur de l'habillement :

- travailleurs féminins;
- travailleurs migrants;
- travailleurs sous-traitants;
- travailleurs d'agence et travailleurs temporaires et contractuels;
- jeunes travailleurs et enfants.

(A) Risque lié au secteur d'activité :

Il est largement reconnu que le secteur de l'habillement possède l'une des chaînes d'approvisionnement les plus complexes, chaque aspect de la chaîne d'approvisionnement étant confronté à différents niveaux et types de risques inhérents, souvent liés au degré de visibilité. Cette situation, jumelée à un volume élevé de production à faible coût, à l'utilisation fréquente d'une main-d'œuvre peu qualifiée et à des contrats à court terme, fait courir au secteur de l'habillement le risque d'avoir recours au travail forcé et au travail des enfants.

Le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas nécessairement des phénomènes isolés — ils peuvent être liés à un risque propre à un emplacement qui a cours dans le secteur de l'habillement. Nous reconnaissons les risques suivants dans le secteur de l'habillement comme des indicateurs importants de la possibilité de travail forcé et de travail des enfants :

- la sous-traitance non autorisée;
- les heures supplémentaires excessives;
- le recours à des travailleurs migrants, peu qualifiés;
- l'absence de liberté d'association;
- des contrats de travail temporaire;
- l'absence d'accès à des mécanismes de grief efficaces;
- l'inégalité de genre et la violence sexiste dans la chaîne d'approvisionnement.

(B) Risque lié au pays :

Le niveau de risque dans le secteur de l'habillement peut varier d'une zone géographique à l'autre et d'une activité à l'autre de la chaîne d'approvisionnement. Les pays où la réglementation gouvernementale est insuffisante et où les inégalités socioéconomiques sont élevées peuvent augmenter le risque de travail forcé et de travail des enfants. Notre Registre des risques nous permet de comprendre le profil de risque d'un pays.

(C) Risque lié aux matériaux :

Certains matériaux couramment utilisés dans la chaîne d'approvisionnement de l'habillement sont réputés comporter un risque plus élevé d'être associés au travail forcé et au travail des enfants. La cueillette et la fabrication du coton en sont un exemple, car elles ont souvent recours à des travailleurs peu qualifiés, formant déjà un groupe de travailleurs vulnérables. La plupart des entreprises n'ont pas de visibilité sur les niveaux 4 et 5 de la chaîne d'approvisionnement. L'absence de présence de la marque et d'atténuation des risques à ces niveaux peut augmenter le risque de travail forcé et de travail des enfants.

Risque dans notre chaîne d'approvisionnement — fournisseurs autres que de marchandises

Nous faisons appel à un vaste éventail de fournisseurs provenant de plus de 30 secteurs d'activité différents. Chacun de ces secteurs d'activité évolue dans des environnements différents, comportant des risques uniques et variés. Au cours de la dernière année, nous avons effectué une série de tâches visant à mieux comprendre les mesures de conformité que nos fournisseurs ont mises en place au sein de leurs entreprises. Certains fournisseurs ont reçu un questionnaire d'autoévaluation (QAE) détaillé qui nous a fourni des renseignements importants pour évaluer plus précisément les niveaux de risque associés au travail forcé et au travail des enfants dans ces entreprises.

Pour la période visée par le présent rapport, les QAE étaient axés sur les secteurs d'activité considérés comme présentant un risque plus élevé. Par conséquent, les fournisseurs des secteurs du nettoyage, de l'entreposage, du fret et de la logistique ont fait l'objet d'une attention particulière. Ce point est abordé plus en détail plus loin dans le présent rapport.

MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

Gouvernance

Le conseil d'administration et le Comité d'audit et de risque continuent de partager la responsabilité de la supervision du cadre de gestion des risques et de conformité d'Ever New, l'équipe de la haute direction ayant la responsabilité de sa mise en œuvre et de sa mise en application. Notre groupe de travail interfonctionnel et régional sur l'esclavage moderne rend compte au Comité d'audit et de risque, qui reçoit une mise à jour verbale sur les activités et les progrès du groupe lors de chaque réunion. Le groupe de travail sur l'esclavage moderne est dirigé par notre directeur de l'exploitation. Il a comme responsabilité principale de veiller à ce que les mesures principales et les priorités futures relevées dans nos rapports soient entreprises, suivies et réalisées.

Contrats et politiques

Comme indiqué plus haut, nos Modalités d'approvisionnement en marchandises traitent des risques d'esclavage moderne et de la conformité avec nos politiques en matière d'approvisionnement éthique, tout comme notre clause type relative à l'esclavage moderne, qui figure dans les contrats avec les principaux tiers.

Exploitation

Notre cadre politique susmentionné est crucial pour nos activités. Il établit des normes élevées qui définissent les attentes et les responsabilités en matière de comportement au travail, de conformité juridique, de mesures de lutte contre la corruption, de prévention du harcèlement et de résolution des conflits d'intérêts.

Nous avons élargi nos procédures de dénonciation pour inclure nos employés au Royaume-Uni, au Canada et en Nouvelle-Zélande afin de permettre à nos employés de disposer d'un mécanisme de grief efficace et indépendant.

En ce qui concerne nos ententes de concession, nous collaborons avec les grands magasins pour traiter les risques liés à l'esclavage moderne conformément à nos obligations contractuelles.

Ressources

Les représentants d'Ever New dans les pays sont « nos yeux et nos oreilles » auprès des fournisseurs de marchandises. La supervision et la gestion de nos processus d'intégration leur incombent. Ils mènent également des programmes d'audit et des actions sur place, et supervisent toute mesure corrective nécessaire ou souhaitable.

Notre spécialiste du développement durable et de la conformité sociale supervise les obligations en matière de conformité et de dénonciation entourant l'esclavage moderne ainsi que toutes les initiatives en matière d'approvisionnement éthique et d'environnement pour notre entreprise.

Visibilité et traçabilité de la chaîne d'approvisionnement

La visibilité de notre chaîne d'approvisionnement est cruciale pour cerner les risques liés à l'esclavage moderne et gérer leur incidence s'ils sont détectés. Il est essentiel de schématiser notre chaîne d'approvisionnement à l'échelon inférieur. Nous avons une visibilité totale de notre bassin d'usines de marchandises de niveau 1 et nous avons localisé plus de 80 % de nos usines de niveau 3 ainsi que leurs usines de teinture, d'impression et de broderie respectives. Le QAE représente une étape obligatoire du processus d'intégration pour tous nos fournisseurs de marchandises. Il nous aide également à localiser les installations de niveau 2 et 3.

Visibilité et traçabilité des matériaux

L'une de nos principales stratégies pour améliorer la visibilité de notre chaîne d'approvisionnement et aborder les risques liés à l'approvisionnement en matériaux consiste à accroître notre utilisation de fibres et de matériaux certifiés. Les normes certifiées nous aident à vérifier les pratiques environnementales, chimiques et sociales jusqu'au stade des matières premières.

Coton : Le secteur mondial du coton peut présenter un risque élevé de travail forcé. Lors de la dernière période visée, nous avons introduit une politique d'approvisionnement et d'utilisation de fibres responsables pour renforcer nos mesures de contrôle diligent afin d'atténuer les risques dans ce domaine de notre chaîne d'approvisionnement. Cette politique demande aux fournisseurs de faire preuve de contrôle diligent en ce qui a trait à la transformation des matériaux afin de s'assurer qu'ils ne proviennent pas de régions à haut risque associées à ce qui suit :

- un conflit ou une guerre;
- les pires formes de travail des enfants;

- le travail forcé et la traite des personnes;
- des violations graves des droits de l'homme (comme les violences sexuelles à grande échelle);
- d'autres activités à haut risque raisonnablement objectives, y compris les risques graves pour la santé et la sécurité et les impacts négatifs sur l'environnement.

Nous sommes signataires de l'engagement sur le coton turkmène, qui affirme notre opposition à l'utilisation de travail forcé pour la récolte du coton turkmène. Conformément à notre engagement de nous approvisionner entièrement en coton plus durable, nous continuons de soutenir la mission de *Better Cotton* qui favorise une culture du coton plus durable.

Engagement des fournisseurs

Nouveaux fournisseurs : Nos équipes de conformité déployées sur place effectuent des visites physiques des installations en Chine, au Vietnam, au Bangladesh et en Inde avant l'approbation d'un nouveau fournisseur. Les conditions sont examinées par rapport aux normes énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs d'Ever New et des lois applicables. Pour les autres marchés où nous ne sommes pas en mesure de déployer nos représentants dans le pays, les fournisseurs doivent fournir un audit réalisé par un tiers d'excellente réputation au cours des douze derniers mois. La validité de cet audit est ensuite vérifiée par notre équipe de la conformité et évaluée par rapport à notre Code de conduite des fournisseurs.

Les fournisseurs ayant fait l'objet de constatations liées à la tolérance zéro ne seront pas intégrés à notre plateforme de commandes tant que nos équipes de la conformité déployées sur place n'auront pas confirmé que ces constatations ont été corrigées.

Plans de mesures correctives et remédiation : Pour garantir une amélioration continue des conditions de travail et des progrès sur les problèmes relevés dans les audits, les fournisseurs doivent participer aux plans de mesures correctives assorties d'échéances, lesquels sont supervisés et gérés par notre équipe de la conformité dans le pays. Les constatations sont classées en fonction de leur gravité, les délais de résolution variant de l'immédiat à un délai de 120 jours. Des audits de suivi ou des examens documentaires sont organisés pour confirmer que les problèmes ont été résolus.

Note de conformité des fournisseurs : En 2022, nous avons lancé un système d'évaluation de la conformité des fournisseurs. L'évaluation suit un système de feux de signalisation, allant du « vert » au « rouge foncé ». La note du fournisseur est déterminée en effectuant un audit, par le nombre de non-conformités relevées et leur gravité. Une fois que la non-conformité a été corrigée, la note du fournisseur est révisée en conséquence.

Mécanismes de grief et accès aux recours

Voix des travailleurs : La mise à disposition d'un éventail de mécanismes permettant aux travailleurs de faire part de leurs inquiétudes est cruciale pour leur garantir un accès efficace à des recours qu'ils se sentent à l'aise d'utiliser. Nous avons mandaté un tiers indépendant afin de vérifier l'efficacité des mécanismes internes de grief dans les usines. Quelques non-conformités mineures ont été relevées, comme l'absence d'éléments prouvant que l'usine communiquait efficacement sa politique de griefs. Le cas échéant, un plan de mesures correctives (PMC) a été établi, et toutes les non-conformités ont été corrigées au cours de la même période visée. Notre équipe du bilan social intégrera des mesures supplémentaires à notre base de fournisseurs chinois afin de tester l'efficacité des mécanismes de grief en place dans le cadre de leurs bilans sociaux annuels.

En tant que membres du RMG Sustainability Council (RSC), nos usines au Bangladesh disposent déjà d'un mécanisme de plaintes en matière de santé et de sécurité où les ouvriers peuvent, en toute confidentialité, communiquer leurs préoccupations en matière de sécurité, peu importe l'usine.

Politique de dénonciation : Nous avons fait la promotion de notre politique de dénonciation et de notre ligne d'assistance auprès des fournisseurs de marchandises. Notre ligne d'assistance est gérée à l'externe afin de permettre des signalements confidentiels ou anonymes (à la demande) et peut accepter des signalements dans plusieurs langues. Nous avons également mis en place des numéros sans frais pour le Canada, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.

Approvisionnements et achats responsables

Pour nous assurer que nos décisions d'achat contribuent aux bonnes conditions de travail, nous avons élaboré une Politique d'achats et d'approvisionnements responsables. Cette politique porte sur la capacité des usines, les prévisions et les délais de production, les coûts et les modalités de paiement, l'efficacité des bons de commande et les directives en matière de sortie responsable. Pendant la période visée par le présent rapport, les employés concernés ont suivi une formation sur les achats responsables.

Mobilisation des parties prenantes et partenariats

Ever New continue de participer à des rapports d'analyse comparative du secteur d'activité, à des séances de formation et à des webinaires organisés par le secteur des ONG afin d'accroître la compréhension commune des risques et des attentes de nos

parties prenantes. De la même façon, les attentes accrues de nos partenaires grossistes et concessionnaires nous ont également aidés à garantir que notre approche est conforme aux normes du secteur.

Partenariats avec le secteur d'activité

Ever New participe aux partenariats industriels suivants afin de s'attaquer aux risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de ses marchandises :

PARTENAIRE	BUT	RISQUE/INDICATEUR VISÉ
<i>RMG Sustainability Council (RSC)</i> (auparavant l'accord sur la sécurité et l'incendie au Bangladesh)	Forever New est signataire depuis 2013 de l'accord sur la sécurité et l'incendie au Bangladesh (aujourd'hui <i>RMG Sustainability Council</i> ou « RSC »). Nos usines au Bangladesh demeurent membres du RSC.	Conditions de travail sécuritaires
<i>Better Cotton</i>	Pendant la période visée, nous avons maintenu notre adhésion à <i>Better Cotton</i> . Notre objectif est que 100 % de notre coton provienne de sources plus durables, certifiées notamment par <i>Better Cotton</i> et par la <i>Global Organic Textile Standard (GOTS)</i> .	Travail forcé dans les catégories des matières premières et de la transformation de notre chaîne d'approvisionnement de produits
<i>Responsible Sourcing Network</i>	Forever New est signataire des engagements pour entreprises contre le travail forcé dans le secteur du coton en Ouzbékistan et au Turkménistan. À ce titre, nous exprimons notre ferme opposition au recours au travail des enfants et au travail forcé des adultes en Ouzbékistan et au Turkménistan, et nous exigeons que tous les fournisseurs respectent cette exigence.	Travail forcé dans la catégorie des matières premières de notre chaîne d'approvisionnement de produits

Chaîne d'approvisionnement autre que pour des marchandises

Au cours de la dernière année, nous avons envoyé notre QAE à plus de 75 fournisseurs autres que pour des marchandises. Le QAE comptait 26 questions abordant un vaste éventail de sujets, notamment :

- toute obligation de déclaration en matière d'esclavage moderne applicable à chaque fournisseur;
- s'ils possèdent leur propre code de conduite ou leurs propres politiques en matière d'esclavage moderne;
- les détails relatifs à la formation donnée et les procédures de production de rapports;
- les processus opérationnels de gestion et d'atténuation des risques liés à l'esclavage moderne;
- l'acceptation de se conformer au Code de conduite d'Ever New.

Dans certains cas, nous avons demandé des documents justificatifs pour corroborer les réponses du QAE relativement aux politiques et aux pratiques en vigueur. Les réponses au QAE ont fourni un aperçu de la façon dont ces entreprises comprennent et gèrent les risques liés à l'esclavage moderne dans leur secteur d'activité, ainsi que les mesures prises. Voici les principaux points des réponses :

- un faible niveau de sensibilisation générale aux risques liés à l'esclavage moderne dans leur chaîne d'approvisionnement;
- plusieurs réponses indiquaient qu'il n'y a pas de plan officiel concernant les mesures à prendre en cas d'allégations d'esclavage moderne en ce qui a trait à leurs activités ou chaînes d'approvisionnement;
- environ 25 % des fournisseurs ont déclaré avoir recours à une forme de main-d'œuvre immigrée par l'intermédiaire d'agences, de courtiers en main-d'œuvre ou d'entreprises de sous-traitance;
- aucun incident ni aucune allégation de travail forcé ou de travail des enfants.

MESURES DE REMÉDIATION ET REMÉDIATION EN CAS DE PERTE DE REVENUS

Pendant la période visée par le présent rapport, nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de notre structure, de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement. Si des cas de travail forcé ou de travail des enfants ont été recensés dans le cadre de nos activités, les mesures correctives varieront en fonction des circonstances du cas. Dans cette optique, nous n'avons pas eu besoin de prendre de mesures correctives pour remédier à toute perte de revenus pour les familles vulnérables.

FORMATION

La formation sur l'esclavage moderne fait partie intégrante de la formation sur la conformité donnée par Ever New aux employés du siège social australien.

Notre module de formation contient des éléments interactifs et se termine par une évaluation pour s'assurer de la compréhension du sujet. Les employés apprennent les nuances de l'esclavage moderne, les moyens pour le reconnaître et les mesures appropriées à prendre lorsqu'ils y sont confrontés. Cette formation est un élément obligatoire de notre processus d'accueil et d'intégration des employés du siège social lors de leur entrée en fonction, et elle est mise à jour chaque année pour le personnel en place. Au cours de la période visée, le taux d'achèvement pour les employés de notre siège social atteignait 79 %, avec un total de 207 cours délivrés.

Nous avons également conçu et lancé un module de formation personnalisé sur l'esclavage moderne destiné aux équipes de vente au détail australiennes et néo-zélandaises lors de la période visée par le rapport. Au total, 1 066 cours ont été dispensés à ces employés, avec un taux d'achèvement louable de 70 %.

Nous déploierons notre programme de formation sur mesure dans les principaux marchés internationaux, notamment au Canada, à Singapour, au Royaume-Uni et en Europe, au cours de la prochaine période couverte par le rapport.

Comme indiqué ci-dessus, Ever New a amélioré ses procédures de dénonciation pour encourager le signalement de tout problème de travail forcé ou de travail des enfants. Nous avons également traduit notre Code de conduite des fournisseurs et nos Modalités d'approvisionnement en marchandises en chinois et en vietnamien afin de favoriser la prise de conscience et la compréhension du travail forcé et du travail des enfants.

Enfin, encore cette année, certains membres de l'équipe du siège social ont suivi une formation sur l'achat et l'approvisionnement responsables. Les indicateurs suivis pour mesurer l'efficacité de la formation ont révélé que, même si les membres du personnel ont suivi les procédures internes et ont pris connaissance de notre politique, ils étaient encore peu sensibilisés à la corrélation entre le comportement d'achat et les répercussions sur les travailleurs et leurs conditions de travail. Nous continuerons d'organiser des séances de formation annuelles et chercherons à mettre en place des ateliers supplémentaires pour les membres importants du personnel.

ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE NOS ACTIONS

Gouvernance

Comme indiqué ci-dessus, notre groupe de travail sur l'esclavage moderne est responsable de tous les aspects du présent rapport et des initiatives de conformité en cours. Nous effectuons un examen annuel pour évaluer l'efficacité du groupe de travail et veiller à ce qu'un éventail approprié de participants en fasse partie.

Fournisseurs autres que des marchandises : QAE

Parmi nos fournisseurs autres que des marchandises, il reste encore du travail à faire pour mettre en évidence les risques et faire connaître les répercussions que l'esclavage moderne peut avoir sur différentes entreprises. Notre travail à ce jour montre différentes réponses qui indiquent une compréhension variable du travail forcé ou du travail des enfants de même que des plans et politiques documentés en place :

- de nombreux répondants n'exigent pas à l'heure actuelle de leurs propres fournisseurs qu'ils déploient un contrôle diligent en ce qui a trait au travail forcé ou au travail des enfants au sein de leurs chaînes d'approvisionnement et de leurs activités;
- environ 25 % des répondants ont recours à une forme de main-d'œuvre immigrée par l'intermédiaire d'agences, de courtiers en main-d'œuvre ou d'entreprises de sous-traitance;
- de nombreuses réponses manquaient de détails;
- une méconnaissance des domaines dans lesquels leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement comportent le risque le plus élevé de travail forcé ou de travail des enfants;
- l'absence de politiques ou de personnel désigné pour aborder les questions du travail forcé ou du travail des enfants et, dans certains cas, la conviction que le problème ne s'applique pas à eux.

Il est évident que les pays qui n'ont pas d'exigences en matière de rapports sur l'esclavage moderne n'ont pas la même compréhension des risques liés au travail forcé et au travail des enfants. D'autres mesures de contrôle diligent seront nécessaires pour assurer le suivi des renseignements fournis, car certains fournisseurs doivent encore fournir des détails supplémentaires ou les documents demandés pour corroborer leurs réponses. Sur les 75 QAE envoyés, 65 % (49) ont été renvoyés dans le délai imparti pour l'établissement du rapport. Parmi ceux qui n'ont pas été renvoyés ou remplis, 77 % concernaient des fournisseurs établis en Inde, ces derniers estimant qu'ils n'étaient pas tenus par la loi de répondre. Malgré

cela, un premier examen de ces documents ne semble pas révéler de problèmes, mais pointe vers un manque de compréhension dans ce domaine par rapport aux lois locales.

Fournisseurs de marchandises : Visibilité et traçabilité de la chaîne d'approvisionnement : QAE

Le QAE nous a permis de mieux comprendre les normes sociales et environnementales des installations de niveaux 2 et 3. Parmi la majorité des installations de niveau 2 retrouvées, certaines disposaient d'évaluations ou de certifications environnementales, mais n'avaient pas d'évaluations sociales, seules un petit nombre d'installations ayant fait l'objet d'un bilan social légitime.

Le QAE est un outil utile qui permet aux fournisseurs de démontrer les mesures qu'ils prennent pour gérer et prévenir les risques liés à l'esclavage moderne, tout en déterminant les domaines dans lesquels des mesures de contrôle diligent supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires, notamment les bilans sociaux.

Fournisseurs de marchandises : Programme de bilan social

Pour évaluer le succès et l'efficacité de nos politiques d'approvisionnement éthique, nous utilisons des indicateurs de rendement clés (IRC) internes. Ces indicateurs de rendement clés recueillent des données sur le respect de la politique, le volume de bilans sociaux réalisés et les plans de mesures correctives établis et mis en œuvre. L'an dernier, l'un de nos objectifs consistait à augmenter le nombre d'audits sans préavis dans la mesure du possible.

Au total, 97 audits ont été effectués lors de cette période, dont 7 pour notre chaîne d'approvisionnement de niveau 2. Sur tous les audits réalisés, 59 % ont été annoncés, 19 % n'ont pas été annoncés et 22 % ont été partiellement annoncés (avec une fenêtre d'audit de deux à quatre semaines à l'avance). En moyenne, 4,59 cas de non-conformité ont été relevés par audit, allant de cas mineurs à importants. Au total, quatre cas de non-conformité graves ont été relevés et tous ont été corrigés dans le délai requis. Nous tenons à signaler que 45 % de tous les plans de mesures correctives émis ont été corrigés au cours de la période visée par le rapport.

Les cas de non-conformité les plus fréquents concernaient les heures de travail, l'assurance et les avantages sociaux, et la santé et la sécurité, comme les heures supplémentaires, le fait que tous les travailleurs ne soient pas couverts par l'assurance sociale et que l'ÉPI porté par les travailleurs n'était pas suffisant ou approprié. Bien qu'elles soient fréquentes dans le secteur d'activité, en particulier en Chine, nous reconnaissons que le nombre excessif d'heures supplémentaires peut indiquer un risque de travail forcé, comme l'indique l'OIT.

Nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants lors de la période visée par le rapport. Aucun fournisseur n'a été radié pour cause de non-conformité au cours de la période visée.

Mécanismes de grief :

Comme indiqué ci-dessus, nous nous sommes concentrés à mieux faire connaître notre politique de dénonciation et notre ligne d'assistance. Nous avons reçu trois rapports par l'intermédiaire de la ligne d'assistance pendant la période visée par le rapport. Chacun de ces rapports ne constituait pas une plainte de dénonciation. Cependant, il est agréable de constater que les employés sont de plus en plus au courant de l'existence de la ligne d'assistance pour les dénonciateurs. Un résumé de chaque rapport a été fourni au Comité d'audit et de risque à des fins d'examen et à titre informatif.

Pour les usines qui disposent de mécanismes de grief internes, nous continuerons de mesurer leur efficacité et de les aider à corriger tous les problèmes soulevés.

Au Bangladesh, le RSC transmettra toute plainte qui ne concerne pas la santé ni la sécurité et encouragera les marques à collaborer avec les usines pour y remédier. Aucune plainte non liée à la santé et à la sécurité n'a été reçue au titre du RSC au cours de la période visée par le rapport.

Évaluation des parties prenantes

L'analyse comparative des ONG constitue un outil important pour évaluer nos actions et comprendre les meilleures pratiques du secteur d'activité sur une base continue et à long terme, ainsi que pour connaître les enjeux importants soulevés de temps à autre. Tout au long de la période visée par le rapport, nous avons participé à des rapports sectoriels axés sur les droits de l'homme et le bien-être des travailleurs. Nous voyons la participation à ces évaluations comme des occasions utiles d'amélioration continue.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques et à atténuer les risques pour les personnes les plus vulnérables de notre chaîne d'approvisionnement et de nos activités.